

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVERQUEMONT

N° 03/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : SEANCE ORDINAIRE du 27 janvier 2024

Demande de subvention à
la Région IDF :
Végétalisation du nouveau
cimetière

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 27 janvier à 10h00, le Conseil Municipal d'EVERQUEMONT, légalement convoqué en date du mardi 23 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

Etaient présents : Mme B.ASSAUD, Mme N.LARRIVE, M. JC.BARRAS,
Maires adjoints
M. T.ANDRO, Mme S.BELLARD FARRELL, M. V.BRACQUART,
Mme E.BRAY, Mme S.CORNU, Mme C.CAUBET, M.FURNAL,
M. L.HABIB DAHOU, Mme C.JEAN ANGELE, Conseillers

15

Présents :

Absent : M. T.LADREYT a donné pouvoir à Mme S.CORNU
M. N.HERNANDEZ a donné pouvoir à Mme B.ASSAUD

13

Madame E.BRAY est élue secrétaire de séance.

Votants :

VU le Code général des collectivités territoriales,

15

Pour faire suite aux travaux concernant l'installation d'une antenne de téléphonie mobile dans la partie basse du nouveau cimetière, Monsieur le Maire propose au conseil d'y réaménager et végétaliser l'entrée et ses allées ;

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'engagement de travaux pour **l'aménagement et la végétalisation de l'entrée et des allées du nouveau cimetière** et d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région Ile de France (budget participatif) pour la réalisation de ce projet qui peut être subventionné à hauteur de 10 000.00 €, pour un montant de dépenses, n'excédant pas pour ce poste 14 300.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France une subvention et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération susnommée : **Aménagement et végétalisation de l'entrée et des allées du nouveau cimetière.**
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget communal 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte pour son affichage et sa
transmission à la Préfecture de
Versailles

Christophe NICOLAS
Maire d'Everquemont

